

Les lettres d'actualité – Italie

Sostenibile

La lettre de l'industrie et du développement durable

n°22 – Avril-Mai 2019

SOMMAIRE

A LA UNE

- *Routes de la soie : le MoU entre l'Italie et la Chine accompagné de plusieurs accords dans l'industrie, le transport maritime et l'énergie*

INDUSTRIE

- *Salini Impregilo porte un projet de concentration du BTP italien autour de la reprise d'Astaldi*
- *Fiat Chrysler signe un accord avec Tesla pour diminuer les émissions de son parc*
- *Amazon Logistics annonce l'ouverture d'un nouvel entrepôt à Vérone*
- *Essilor-Luxottica : un mandataire désigné par le tribunal de commerce de Paris pour mettre fin au conflit*

TRANSPORTS

- *Publication du décret-loi « Sblocca cantieri », élément de la politique de relance des investissements publics*
- *Alitalia : le gouvernement poursuit sa recherche d'un investisseur*
- *Port de Ravenne : la BEI investit 65M€ pour des projets d'infrastructure*
- *SisalPay investit 3,5M€ dans myCicero, application italienne de billetterie électronique*

ENERGIE

- *Erg consolide sa position dans l'éolien en France*
- *Partenariat entre Edison et EnviTec pour le développement du biogaz en Italie*
- *Alliance entre ENI, la CDP, Terna et Fincantieri pour le développement de l'énergie houlomotrice*
- *Enel X propose une offre associant panneaux photovoltaïques en toiture et batteries italiennes pour l'autoproduction*

TELECOMMUNICATIONS

- *Telecom Italia : Vivendi cherche l'apaisement avec le fonds Elliott et ses alliés*

ENVIRONNEMENT

- *Le marché de la finance verte se structure à l'initiative de certaines grandes entreprises*
- *Les pêcheurs mis à contribution pour récupérer le plastique en mer*

A LA UNE

Routes de la soie : le MoU entre l'Italie et la Chine accompagné de plusieurs accords dans l'industrie, le transport maritime et l'énergie

Au cours de la visite du Président Xi Jinping (21- 24 mars 2019), l'Italie et la Chine ont signé un protocole d'entente (MoU) sur les Routes de la soie, ou projet *Belt and Road Initiative* (BRI), qui prévoit notamment (i) la facilitation des investissements chinois en Italie réalisés par l'Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB) dans le cadre des routes de la soie et (ii) l'amélioration de la connectivité entre les deux pays en terme d'infrastructures et de transports en identifiant les synergies entre la BRI, les réseaux de transport italiens et le réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Le protocole est accompagné d'une dizaine d'accords économiques sectoriels :

- deux accords entre les ports de Gênes et de Trieste avec la China Communications Construction Company (CCCC) visent à renforcer la présence chinoise dans ces ports et à mener des actions conjointes dans les zones portuaires des pays tiers ;
- un accord entre l'ENI (hydrocarbures) et la Bank of China pour des activités d'exploration en Chine, dans d'autres pays d'Asie et en Afrique, où sont présents deux sociétés chinoises dont la banque est actionnaire (CNOOC et PetroChina);
- deux accords liant Ansaldo Energia : l'un avec Ugtc de coopération pour le développement de turbines à gaz, l'autre pour la fourniture d'une turbine à Shanghai Electric et Benxi Steel ;
- un accord entre la Snam (gestionnaire du réseau de gaz), la Caisse des dépôts italienne et le Silk Road Fund pour des investissements dans le domaine du gaz et des réseaux ;
- un accord entre l'Institut italien pour le commerce extérieur (*Istituto per il commercio estero*) et Suning (groupe électronique, propriétaire par ailleurs de l'Inter de Milan) pour la création d'une plateforme de promotion du style de vie italien en Chine ;
- un accord entre le groupe italien Danieli et China Camc Engineering pour la création d'un complexe sidérurgique en Azerbaïdjan.

L'Italie est le seul pays du G7 à avoir signé un tel protocole sur le projet OBOR, dont elle attend un rééquilibrage des investissements et de sa balance commerciale. En 2018, la balance commerciale de l'Italie avec la Chine était déficitaire de 17,6 Md€, avec des exportations vers la Chine de 13,2 Md€ contre des importations de 30,8 Md€. La Chine représente seulement 2,8% des exportations italiennes, tandis qu'elle est le 3ème fournisseur de biens du pays.

INDUSTRIE

Salini Impregilo porte un projet de concentration du BTP italien autour de la reprise d'Astaldi

Lors de l'assemblée générale du 24 avril, M. Pietro Salini, PDG de Salini Impregilo (premier groupe italien de BTP, CA 6 Md€, 35 000 salariés), a présenté les ambitions de croissance du groupe. Son projet, dénommé « *Progetto Italia* », a pour objectif de créer un géant italien du BTP capable de rivaliser avec ses concurrents au niveau mondial. Salini, qui souffre moins de la crise italienne de l'investissement que ses concurrents en raison de sa diversification réussie à l'international (dont en France avec le Grand Paris Express), est le 15^e groupe du secteur en Europe. Il reste de taille modeste par rapport aux majors françaises. En pratique, ce changement d'échelle s'obtiendrait par le rachat des branches industrielles de plusieurs entreprises en difficulté (Astaldi, Condotte, Trevi, Grandi Lavori Fincosit et Cmc sont notamment citées).

A court terme, Salini Impregilo étudie la possibilité de racheter Astaldi, en redressement judiciaire, en augmentant son capital de 225M€ pour en détenir 65%, l'offre définitive devant être communiquée avant le 20 mai. Le nouveau Salini pourrait alors se présenter comme une partie prenante clé de la stratégie nationale de relance des investissements publics dans les infrastructures.

Fiat Chrysler signe un accord avec Tesla pour diminuer les émissions de son parc

Fiat Chrysler a conclu un accord avec Tesla pour respecter les limites d'émissions des véhicules fixées par l'Union européenne en 2021. Pour plusieurs centaines de millions d'euros, FCA pourra comptabiliser dans son parc les voitures électriques produites par Tesla, en vertu d'un mécanisme de compensation prévu par le droit européen, et ramener ainsi les émissions moyennes de son parc sous le plafond autorisé (95 grammes par kilomètre contre 128 pour FCA en 2018). La Secrétaire d'Etat à la Transition écologique, Brune Poirson, a regretté un « détournement de l'esprit de la règle » contraire au virage de la transition énergétique.

Amazon Logistics annonce l'ouverture d'un nouvel entrepôt à Vérone

Afin de renforcer l'offre de service dans les régions du Trentin et du Haut-Adige, Amazon a annoncé l'ouverture prochaine d'un nouvel entrepôt à Vérone (170 emplois). L'ouverture de ce centre de distribution de 8500m² viendra s'ajouter aux 13 entrepôts déjà existants en Italie.

Depuis son entrée sur le marché italien en 2010, Amazon a investi plus de 1,5Md€ et créé 5500 emplois directs. Le site logistique le plus important est celui de Castel San Giovanni (province de Plaisance, nord de l'Italie), inauguré en 2011. En novembre 2015, Amazon a ouvert son centre de distribution urbaine à Milan dans le cadre de son offre « Prime now ». Le siège italien est situé à Milan, en complément d'un centre de recherche à Turin et d'un service d'assistance à Cagliari.

Essilor-Luxottica : un mandataire désigné par le tribunal de commerce de Paris pour mettre fin au conflit

À la suite d'une demande en référé d'Essilor, le tribunal de commerce de Paris a désigné le 26 avril l'un de ses anciens présidents, Franck Gentin, mandataire ad hoc du groupe Essilor-Luxottica, pour remédier à la grave crise de gouvernance qu'il connaît depuis la fusion, qui s'est clôturée en avril. Le blocage naît d'un accord de fusion qui prévoit un équilibre des pouvoirs entre Leonardo Del Vecchio, président de la holding dont il détient 32%, et Hubert Sagnières, ex-PDG d'Essilor et vice-président du nouveau groupe, jusqu'en 2021. Le conseil d'administration, qui compte 16 membres, reflète cette parité en étant composé à égalité d'administrateurs nommés par Essilor et Luxottica. Les tensions entre L. Del Vecchio et H. Sagnières se sont cristallisées autour de la nomination du futur directeur général du groupe. La saisine du tribunal par Essilor peut aussi être vue comme une réponse à celle de la Chambre de commerce internationale de Paris par L. Del Vecchio, le 27 mars, en vue d'obtenir son arbitrage. Ce dernier accusait Essilor de violer le pacte de fusion en ayant nommé quatre dirigeants du groupe sans l'aval du conseil d'administration ni de son partenaire.

En l'absence d'une gouvernance efficace, les promesses de croissance, fondées notamment sur le dégagement de synergies entre les deux sociétés estimées initialement à 400 et 600 millions d'euros par an, pourront difficilement être tenues. La réunion de l'assemblée générale du 16 mai pourrait donner l'occasion aux actionnaires non représentés au conseil d'administration, comme les fonds d'investissement, de formuler des propositions. L. Del Vecchio y serait en position de force grâce à ses 32% du capital, alors que le camp Essilor ne détient que 4%, aux mains des salariés actionnaires, le solde flottant de 62% reflétant l'actionnariat dispersé de l'ancienne Essilor.

TRANSPORTS***Publication du décret-loi « Sblocca cantieri », élément de la politique de relance des investissements publics***

Le décret-loi, demandé de longue date par le secteur du BTP, a été publié après un mois de mises au point entre la Ligue et le M5S. « Sblocca cantieri » (littéralement « débloquons les chantiers ») constitue l'un des éléments d'une stratégie plus ample du gouvernement italien de relance des investissements publics. Il a pour objectif de simplifier les procédures de passation des marchés publics, critiquées pour être plus lourdes que les directives européennes en la matière. Il tient son nom de [l'initiative](#) éponyme lancée par la fédération professionnelle du bâtiment et des travaux publics, l'ANCE, pour alerter sur la situation de blocage des chantiers en Italie.

Les principales dispositions portent sur la simplification du code des marchés publics et sur l'institution de commissaires extraordinaires du gouvernement pour la conduite des projets stratégiques. Sur le modèle du projet de reconstruction du pont de Gênes, le commissaire concentre les pouvoirs du maître d'ouvrage et de l'autorité administrative : l'approbation d'un projet par celui-ci emporte l'obtention des autorisations administratives nécessaires, à l'exception de celles relevant des ministères de la culture et de l'environnement. Il agit par dérogation au droit commun, notamment en ce qui concerne les procédures d'appel d'offres, mais demeure soumis au droit européen et aux dispositions anti-mafia.

Alitalia : le gouvernement poursuit sa recherche d'un investisseur

Le gouvernement italien cherche toujours à compléter le tour de table de la newco Alitalia, placée en redressement judiciaire en 2017. Ferrovie dello Stato (30%) serait l'opérateur du groupement, aux côtés du Trésor (15%) et potentiellement de Delta Airlines (15%). Le Trésor pourrait investir jusqu'à 150M€ supplémentaires, en plus du prêt-relais de 900M€, dont le gouvernement a ajourné sine die l'échéance de remboursement.

Les 40% restants restent à attribuer à un industriel. Les pistes infructueuses se sont succédées ces derniers mois, Easyjet, Lufthansa ou encore Air France – KLM ayant décliné l'offre. La presse fait part de contacts entre le gouvernement et Atlantia, pourtant en contentieux avec ce dernier après la catastrophe du pont Morandi, qui était exploité par sa filiale Autostrade per l'Italia. Le groupe a démenti être intéressé.

Luigi Di Maio, ministre pour le développement économique, aurait aussi approché la famille Toto, dont le groupe de concessions autoroutières exploite l'autoroute entre Rome et l'Aquila. Carlo Toto, le fils du fondateur du groupe, est l'ex-dirigeant de la compagnie AirOne, rachetée par Alitalia pour 450M€ en 2008. Cette opération avait conduit à de nombreux contentieux, notamment parce qu'AirOne fournissait des avions à Alitalia, qui continuait à accumuler des pertes suite à cette opération.

Port de Ravenne : la BEI investit 65M€ pour des projets d'infrastructure

La banque européenne d'investissement (BEI) a annoncé un investissement de 65M€ dans le port de Ravenne. Ce financement s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe plus importante de 120M€ destinée à financer le projet « Ravenna Port Hub » qui prévoit l'augmentation de la profondeur du port à 14,5m, la modernisation des berges et la création d'une zone logistique et d'un nouveau terminal pour conteneurs. Ce projet bénéficie de fonds de la Commission européenne (37M€), et d'un soutien de l'Etat italien à hauteur de 60M€.

Cet investissement s'intègre dans une stratégie de la BEI pour l'Italie, qui a financé depuis 2013 plusieurs projets dans les différents ports italiens pour un montant total avoisinant le milliard d'euros : 100M€ à Gênes, 150M€ à Savona, 27M€ à Gaeta, 90M€ à Livourne et 130M€ à La Spezia, et 195M€ à Civitavecchia.

SisalPay investit 3,5M€ dans myCicero, application italienne de billetterie électronique

SisalPay, filiale dédiée aux services de paiement du groupe Sisal, a annoncé son entrée au capital de myCicero, la plateforme digitale leader pour les billets dématérialisés de transport et de parking en Italie. L'actionnaire actuel Pluservice Srl cède ainsi certaines de ses parts à SisalPay, lui permettant d'obtenir 30% du capital. Les deux entreprises étaient déjà partenaires, puisqu'il était déjà possible de recharger son compte myCicero depuis les 40 000 points de vente SisalPay. Cela confirme la volonté du Groupe Sisal de s'engager dans les systèmes de paiement dématérialisé dans tous les secteurs.

MyCicero est une entreprise italienne créée par Pluservice Srl, spécialisée dans les logiciels informatiques type ERP dans le secteur de la mobilité. MyCicero est devenue la plateforme de tickets dématérialisés la plus diffusée (environ 1,5M d'utilisateurs) : 150 villes y ont adhéré ainsi que plus de cent entreprises de transports, qui couvrent environ 5 000 communes italiennes.

ENERGIE

Erg consolide sa position dans l'éolien en France

A travers sa filiale Erg Eolienne France, le groupe a signé un accord avec l'entreprise Profond Finanzgesellschaft (dont le siège est à Zurich), pour l'achat de 100% du capital des « Moulins de Frouges » (région des Hauts-de-France), la société de droit français propriétaire de six parcs éoliens, d'une capacité de 52 MW. Le premier opérateur de l'éolien en Italie porte ainsi sa capacité installée en France à 360 MW, ce qui en fait l'un des dix premiers opérateurs du secteur.

Partenariat entre Edison et EnviTec pour le développement du biogaz en Italie

Edison, filiale italienne du groupe EDF, et l'allemand EnviTec Biogas ont signé un accord pour le développement de la filière du biogaz et du biométhane dans le secteur des transports en Italie. L'accord prévoit le lancement d'offres commerciales destinées aux agriculteurs, qui pourront installer dans leur exploitation des équipements pour la production de biogaz fabriqués par EnviTec ; le gaz produit sera ensuite acheté et distribué aux stations-service par Edison dans le cadre d'un accord commercial pluriannuel. L'Italie est le pays européen avec le plus grand nombre de véhicules à méthane et des nombreuses initiatives pour le développement du gaz naturel dans les poids-lourds ont été lancées, notamment par le gestionnaire du réseau gazier SNAM.

Alliance entre ENI, la CDP, Terna et Fincantieri pour le développement de l'énergie houlomotrice

Le pétrolier ENI, la Caisse des dépôts italienne CDP, le constructeur naval Fincantieri et le gestionnaire du réseau de transport d'électricité Terna ont signé, le 19 avril, un memorandum pour le développement d'installations de production d'énergie houlomotrice de taille industrielle. Eni mettra en commun son savoir-faire dans ce domaine (projet de générateur ISWEC annexe aux plates-formes pétrolières), CDP participera au financement, et les autres deux partenaires mettront à disposition leur expertise en ingénierie navale (Fincantieri) et électrique (Terna). L'objectif est de développer des projets pilotes d'ici 2020 pour équiper des plates-formes d'Eni, et éventuellement de lancer la production en série de ces installations pour l'approvisionnement en électricité des petites îles italiennes non connectées au réseau électrique national.

Enel X propose une offre associant panneaux photovoltaïques en toiture et batteries italiennes pour l'autoproduction

Enel X, filiale de l'énergéticien italien Enel spécialisée dans les produits innovants pour les particuliers et l'industrie, propose aux ménages des kits associant panneaux photovoltaïques et batteries à partir

d'environ 7900€ pour 3kW de production et 4,8 kWh de stockage et jusqu'à 18 500€ pour 6kW et 9,6 kWh. Les batteries sont réalisées par la PME italienne Aton Storage, basée en Émilie-Romagne, alors que les panneaux sont produits par les géants Hanwha et Panasonic. Enel, depuis la nomination de Francesco Starace au poste d'administrateur-délégué (AD) du groupe en 2014, a lancé un plan industriel qui mise sur la diversification et le verdissement des activités et sur le développement des services aux particuliers.

TELECOMMUNICATIONS

Telecom Italia : Vivendi cherche l'apaisement avec le fonds Elliott et ses alliés

Au cours de l'assemblée générale de Vivendi du 15 avril, le Président du directoire, Arnaud de Puyfontaine, a affirmé que Vivendi était en Italie « pour longtemps », comme « actionnaire industriel de référence » de TIM, et a souhaité une pacification de la gouvernance de la société.

En effet, Vivendi, premier actionnaire de TIM, a renoncé, lors de l'assemblée générale du 29 mars, à soumettre au scrutin des actionnaires une motion qui visait le remplacement de cinq administrateurs déclarés indépendants (sur quinze administrateurs au total) nommés par le fonds d'investissement américain Elliott (9,4%). Cette démarche avait une faible probabilité de succès. Mis en minorité lors de l'assemblée du 4 mai 2018 par une coalition de petits actionnaires réunis autour du fonds Elliott, Vivendi s'est dit « intéressé à restaurer un environnement de gestion normal au sein du conseil d'administration » et disponible pour soutenir le plan industriel de l'administrateur-délégué Luigi Gubitosi ([voir Sostenibile n°20](#)).

La trêve entre Vivendi et Elliott a été saluée par le Président du conseil Giuseppe Conte comme « un augure de confiance réciproque renouvelée ». Mais les divergences perdurent entre les actionnaires sur la cession du réseau de TIM, la principale infrastructure de télécommunications italienne, en raison de son importance stratégique tant aux niveaux industriel que financier. Les marchés ne semblent pas croire à une paix durable, car le cours boursier de TIM a continué à baisser depuis l'assemblée (-7% entre le 29 mars et le 12 avril).

ENVIRONNEMENT

Le marché de la finance verte se structure à l'initiative de certaines grandes entreprises

Le marché italien de la finance verte se structure sous la pression des engagements internationaux et européens, à l'initiative de certaines entreprises. Cela se manifeste notamment par l'émission d'obligations vertes dans l'énergie, les transports et les services financiers, sur la base des « *green bonds principles* » de l'*International Capital Market Association* (ICMA). Comme en France, les bénéficiaires sont surtout réputationnels. La coopération entre les principales entreprises impliquées est déjà étroite, à l'échelle européenne, au sein d'un forum dédié ([voir Sostenibile n°20](#)), où les entreprises françaises et italiennes sont bien représentées.

Malgré l'absence de cadre réglementaire, les grandes entreprises italiennes recourent de plus en plus aux émissions d'obligations vertes. Fin mars 2019, une douzaine d'entreprises italiennes, essentiellement des secteurs énergétique et financiers, avaient émis des « obligations vertes » pour un total légèrement supérieur à 10 Md€, soit environ 4% des émissions mondiales (env. 340 Md€). Le premier émetteur en volume est l'énergéticien ENEL avec 3,5 Md€ en trois émissions depuis 2016.

Les pêcheurs mis à contribution pour récupérer le plastique en mer

Le conseil des ministres a approuvé le 4 avril le projet de loi « Salvamare » (littéralement « sauvons la mer ») sur proposition du ministre de l'environnement, Sergio Costa. L'une de ses dispositions prévoit que les pêcheurs pourront ramener à terre les déchets plastiques qu'ils récupèrent dans leurs filets, et les déposer dans des points de récolte dans les ports. Les pêcheurs impliqués bénéficieront d'un label visible par le consommateur. Cela fait suite à plusieurs expérimentations positives menées en Toscane et dans les Pouilles. Jusque-là, les pêcheurs étaient contraints de rejeter en mer les déchets plastiques récoltés, sous peine d'être considérés comme producteurs de déchets et donc obligés de payer pour leur traitement. Certaines administrations locales, comme la Région Latium, ont lancé des projets pilotes en collaboration avec les pêcheurs. A Fiumicino, un des ports industriels de Rome, des containers ont été mis à disposition de la coopérative locale pour la collecte des déchets plastiques pêchés en mer. Les 12 navires qui ont participé au projet ont recueilli environ une tonne de déchets en moins de trois semaines, un résultat qui a mené la Région Latium à annoncer que l'initiative sera diffusée dans d'autres ports, comme celui de Civitavecchia.

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information économique et financière : « **Regards sur l'économie italienne** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome - Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.

Responsable de la publication : Vincent Guitton

Adresse : Piazza Farnese 48
00186 Rome
ITALIE

Rédigé par Charlotte Buliard et Federico Tassan-Viol

Relu par Florent Moretti

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

et Service économique
régional